Seine Normandie
AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

***

Jeudi 14 janvier 2021

***

COMPTE-RENDU

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 08/01/2021, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, au 12 rue de la Mare à Jouy, à Douains (27) et par visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 14 janvier 2021 à 17h00.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	2
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 14 janvier 2021

****

DECISION N°/BC21-01
- Administration générale -
Marché 2020-037 P2 Acquisition et maintenance de matériels de reprographie, fourniture de consommables, logiciels et prestations associées

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché n° 2020/037 P2 « Acquisition, maintenance de multifonctions, fourniture de consommables, logiciels et prestations associées », suite à l'analyse des offres qui sera validée par la Commission d'appel d'offres.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	2
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	14
Ont voté pour :.....	14
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 14 janvier 2021

****

DECISION N°/BC21-02
- Finances & prospectives -
Garantie d'emprunt Poste Habitat - Construction de 5 logements à la Cité de la Couture à Gasny

DECIDE

Article 1 : D'accorder une garantie solidaire à hauteur de 10 % à la SA Poste Habitat Normandie pour le prêt numéro 108165 d'un montant de 434 773 €.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le bureau s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

[ERREUR MATERIELLE – PARAGRAPHE SUIVANT RECTIFIÉ]
Frédéric DUCHÉ, Président de « La Poste Habitat Normandie », et Pascal JOLLY, Maire de Gasny, ont quitté la salle et ne prennent dès lors part ni aux débats ni au vote.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	2
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 14 janvier 2021

****

DECISION N° N°/BC21-03
- Ressources humaines & organisations de travail -
Mise à disposition de personnel

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de Monsieur Thomas COLLIN auprès de la commune de Vernon pour assurer les missions de Directeur Général des Services, sur la base de 50 % de son temps de travail, pour une durée de 3 ans, à compter du 18 janvier 2021.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	2
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 14 janvier 2021

****

DECISION N°/BC21-04
- Ressources humaines & organisations de travail -
Recrutement temporairement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

DECIDE

Article 1 : De prévoir le recrutement temporaire d'agents contractuels pour une durée maximale de 12 mois compte-tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une période de 18 mois consécutifs, afin de renforcer les services selon l'accroissement temporaire d'activité constaté.

La rémunération sera fixée sur la base du grade correspondant aux fonctions exercées et sur l'échelon déterminé, relevant des grilles indiciaires de la Fonction Publique Territoriale et elle pourra être proratisée selon le temps de travail de l'agent.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	2
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 14 janvier 2021

****

DECISION N°/BC21-05
- Ressources humaines & organisations de travail -
Recrutement temporairement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

DECIDE

Article 1 : De prévoir le recrutement temporaire d'agents contractuels pour une durée maximale de 6 mois compte-tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une période de 12 mois consécutifs, afin de renforcer les services selon l'accroissement saisonnier d'activité constaté.

La rémunération sera fixée sur la base du grade correspondant aux fonctions exercées et sur l'échelon déterminé, relevant des grilles indiciaires de la Fonction Publique Territoriale et elle pourra être proratisée selon le temps de travail de l'agent.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	2
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 14 janvier 2021

****

DECISION N°/BC-21-06
- Ressources humaines & organisations de travail -
Règlement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Mise à jour

DECIDE

Article 1 : D'adopter le règlement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel qu'annexé à la présente.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	2
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 14 janvier 2021

****

DECISION N°/BC21-07
- Développement durable -
Dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules propres - Mise à jour

DECIDE

Article 1 : De valider l'élargissement du dispositif actuel aux véhicules pris en leasing ainsi que les modifications apportées en conséquence au règlement du dispositif.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	2
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 14 janvier 2021

****

DECISION N°/BC21-08
- Tourisme -
Marché 2019-010 Extension du quai croisières de Vernon - Avenant 2 au Lot 2

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au lot n°2 du marché 2019/010 : Extension du quai croisière de Vernon ayant pour objet :

- De modifier l'implantation du poste transformateur du quai existant,
- Des travaux de dévoiement d'une portion de piste cyclable,
- Des travaux pour réaliser une jonction de fourreaux,
- De prolonger le délai d'exécution de 2 mois.

Le montant total du marché 2019/010 Extension du quai croisière de Vernon – lot n°2 après passation de l'avenant n°2 est de 421 356,40 € HT, soit 505 627,68 € TTC.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	2
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	13
Ont voté pour :.....	13
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 14 janvier 2021

****

DECISION N°/BC21-09
- Habitat & aménagement -
Attribution d'une subvention à Eure Habitat - Démolition des Tours du levant

DECIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention de 40 000 € pour la démolition des tours 4 Humboldt, 5 Mercator, 8 Magellan, 9 Dias, quartier du Levant sur la commune des Andelys, à la demande de Mon Logement 27, anciennement Eure Habitat. Cette opération permettra de lutter contre la vacance et l'obsolescence du parc de logements de ce quartier, et s'inscrit dans le cadre du projet de renouvellement du centre urbain des Andelys.

Le versement de cette subvention sera conditionné à la réalisation effective des travaux.

Article 2 : D'autoriser le Vice-Président délégué à l'habitat ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'attribution de cette subvention.

[ERREUR MATERIELLE – PARAGRAPHE SUIVANT RECTIFIÉ]
Frédéric DUCHÉ, François OUZILLEAU et Pascal LEHONGRE, membres de Mon Logement 27, anciennement Eure Habitat, ont quitté la salle et ne prennent dès lors part ni aux débats ni au vote.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	2
Votants :.....	16
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 14 janvier 2021

****

DECISION N°/BC21-10
- Assainissement -
Marché 2020-026 Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché n°2020-026 Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Seine Normandie Agglomération, suite à l'analyse des offres pour les lots :

- Lot n°1 - Réhabilitations en tranchées des réseaux d'assainissement.
- Lot n°2 - Réhabilitations par l'intérieur des réseaux d'assainissement.

***

Je soussigné, Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération, certifie l'affichage du présent document

du au

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Par délégation

Signé électroniquement par,
Similien CRESTAIII

Chef du service Juridique et assemblées